

Bulletin d'exploitation de l'UIT



Nº 708 - 15.I.2000

(Renseignements recus au 10 janvier 2000)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)	Tf:	National (022) 730 5111
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)		International +4122 730 5111
	Tg:	Itu Genève
	Tlx:	421000 uit ch
	Fax:	+41 22 730 58 53
	Ci	+41 22 733 72 56
http://www.itu.int/itudoc/itu-t/ob-lists	Courrier électronique: F.400 / X.400:	itumail@itu.int S=itumail; P=itu; A=400net; C=ch
Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation	Comprenant les rensei	
·	Comprehant les rensei	,
Nº 709 1.II.2000		25.1.2000
Nº 710 15.II.2000		8.II.2000
Nº 711 1.III.2000		23.II.2000

Les objets précédés des lettres (BR) dans la table des matières sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR), contact: TF +41 22 730 5217 FAX +41 22 730 5785

Les objets précédés des lettres (TSB) dans la table des matières sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), contact: FAX +41 22 730 5212 FAX +41 22 730 5853

Table des matières

Information générale

- (TSB) Listes annexées au Bulletin d'exploitation: Note du TSB
- (TSB) Télécommunication privilégiée: TCUIT B09 du 6.1.2000 (Note du Secrétaire général de l'UIT)
- (TSB) Changements d'heure légale: Croatie, Egypte
- (TSB) Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)): Royaume-Uni
- (TSB) Service des télégrammes: Bosnie-Herzégovine (Public Enterprise PTT Bosnia and Herzegovina, Sarajevo: Service Gentex)
- (TSB) Service téléphonique: Dominique (Cable & Wireless Dominica, Roseau), Lituanie (Lietuvos Telekomas, JSC, Vilnius), Pays-Bas (KPN, Royal Dutch Telecom, The Hague)
- (TSB) Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121) Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données: *Kenya, Malaisie*
- (TSB) Changement dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations: Cameroun (Ministère des Postes et Télécommunications, Yaoundé / Agence de Régulation des Télécommunications: Organisation du secteur des télécommunications)
- (TSB) Autres communications Jours fériés 2000: Corée (Rép. de), Croatie, Egypte, Hongkong
- (TSB) Restrictions de service: Allemagne (Deutsche Telekom AG, Bonn), Note du TSB
- (TSB) Systèmes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur: Note du TSB

Amendements aux documents de service

- (BR) Nomenclature des stations de navire (Liste V)
- (TSB) Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
- (TSB) Liste des codes d'exploitant de l'UIT
- (TSB) Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
- (TSB) Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation

Note du TSB

Les listes* suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BF Nº	
659	Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 31 décembre 1997)
663	Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 28 février 1998)
665	Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1 ^{er} avril 1998)
669	Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))
674	Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 2731 du Règlement des radiocommunications) (Situation au 15 août 1998)
677	Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1 ^{er} octobre 1998)
679	Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164) (Situation au 1 ^{er} novembre 1998)
682	Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708) (Situation au 15 décembre 1998)
684	Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 janvier 1999)
685	Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au $1^{\rm er}$ février 1999)
687	Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au $1^{\rm er}$ mars 1999)
688	Liste des codes d'exploitant de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T $M.1400$) (Situation au 15 mars 1999)
691	Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1 ^{er} mai 1999)
692	Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 1999)
693	Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)
707	Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 ^{er} janvier 2000)

^{*} Pour information, toutes les listes seront mises à jour par des séries d'amendements numérotés publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, et seront réimprimées selon nécessité.

D'autre part, les listes peuvent être consultées en ligne (http://www.itu.int/itudoc/itu-t/ob-lists) dans la base de données des documents de l'UIT, sous le titre «Operational Bulletin and Lists annexed» (Bulletin d'exploitation et Listes annexées).

Télécommunication privilégiée

TCUIT B09 du 6.1.2000:

Dénonciation par l'Administration de la Suisse des arrangements particuliers Suisse / Siège de l'UIT relatifs à la franchise applicable aux «télécommunications de service» et aux «télécommunications privilégiées» – Dispositions prises par le Siège de l'UIT pour les conférences et réunions qui se tiendront au Siège de l'UIT à partir du 1^{er} janvier 2000

Note du Secrétaire général de l'UIT

L'Administration de la Suisse ayant dénoncé les arrangements particuliers Suisse/Siège de l'UIT, relatifs à la franchise applicable aux télécommunications de service et aux télécommunications privilégiées, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le Secrétaire général de l'UIT souhaite attirer l'attention des administrations des Etats Membres de l'Union sur la communication diffusée à ce sujet dans le télégramme-circulaire de l'UIT N° TCUIT B08 du 8 décembre 1999 et dont le texte est également reproduit dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 706 du 15 décembre 1999.

Les administrations voudront bien noter que pour les conférences et réunions qui se tiendront au Siège de l'UIT à Genève à partir du 1^{er} janvier 2000, les facilités de télécommunication traditionnellement mises à la disposition des délégués et participants et qui étaient considérées comme «télécommunications privilégiées» (téléphone, télex, télégramme), seront remplacées par des prestations de services payantes pour les délégués et participants.

Changements d'heure légale

Croatie

Communication du 20.XII.1999:

L'heure légale de la Croatie sera avancée de 60 minutes du 26 mars 2000 à 0100 heure UTC au 29 octobre 2000 à 0100 heure UTC et correspondra ainsi à UTC +2.

Egypte

Communication du 26.XII.1999:

Telecom Regulatory Authority, Cairo, annonce que l'heure légale de l'Egypte sera avancée de 60 minutes du 27 avril 2000 au 28 septembre 2000 et correspondra ainsi à UTC +3.

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande de l'Administration du Royaume-Uni, le Directeur du TSB a attribué le code de zone/réseau sémaphore (SANC) suivant pour être utilisé dans la partie internationale des réseaux de ce pays/zone géographique qui applique le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

Pays/zone géographique ou réseau sémaphore SANC
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord 2-167

SANC: Signalling Area/Network Code.

Code de zone/réseau sémaphore (CZRS). Código de zona/red de señalización (CZRS).

BE de l'UIT 708-F/3

Service des télégrammes

Bosnie-Herzégovine

Communication du 21.XII.1999:

Service Gentex

Public Enterprise PTT Bosnia and Herzegovina, Sarajevo, annonce que les numéros télex pour le trafic Gentex international de la Bosnie-Herzégovine sont les suivants:

Numéro télex pour les télégrammes entrant en Bosnie-Herzégovine:	41522 SRJ BH
Les télégrammes sortant de Bosnie-Herzégovine seront acheminés via le numéro télex de Posta Slovenije:	31502 LJB SI

Service téléphonique

Dominique

Communication du 30.XII.1999*:

Cable & Wireless Dominica, Roseau, annonce que le nouvel indicatif de central (NXX) 255 a été associé à l'indicatif NPA (zone de plan de numérotage) «767» de la Dominique.

Indicatif de pays: +1 Indicatif NPA: 767

Nouvel indicatif de central (NXX): 255

Format international de numérotation: +1 767 255 XXXX

Tous les opérateurs nationaux et internationaux sont priés de veiller à ce que ce nouvel indicatif de central (NXX) soit mis en service dans leurs réseaux.

Lituanie

Communication du 17.XII.1999:

Lietuvos Telekomas, JSC, Vilnius, annonce que le nouvel indicatif d'accès 84 a été mis en service dans le réseau de télécommunication national lituanien pour le nouvel opérateur de services mobiles DCS-1800 «Levi and Kuto» le 12 novembre 1999.

Format international de numérotation: +370 84 XXXXX

Numéro d'essai: +370 84 19969

Contact:

Antanas Aleknavicius Carrier Sector Director Lietuvos Telekomas JSC 28, Savanoriu Avenue LT – 2600 VILNIUS Tf: +370 2 22 7755 Fax: +370 2 22 6665

Pays-Bas

Communication du 29.XII.1999:

KPN, Royal Dutch Telecom, The Hague, annonce qu'une nouvelle série de numéros +31 61 2XX XX sera mise en service dans le réseau mobile des Pays-Bas (indicatif de pays +31) à partir du 11 février 2000.

^{*} Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 654 du 15.X.1997, pages 13/14.

En conséquence, les séries de numéros suivantes seront disponibles aux Pays-Bas pour la téléphonie mobile à compter du 11 février 2000:

- +31 61 0XX XX XX, +31 61 2XX XX XX, +31 61 5XX XX XX, +31 61 6XX XX XX,
- +31 62 0XX XX XX à +31 62 9XX XX XX inclus
- +31 65 0XX XX XX à +31 65 5XX XX XX inclus

Les administrations et exploitations reconnues (ER) sont priées de fournir un accès à ces séries de numéros en cas d'acheminement via KPN.

Aux Pays-Bas, les communications payables à l'arrivée à destination des numéros téléphoniques mobiles ne sont pas autorisées.

Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121)

Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données

Kenya

Communication du 14.XII.1999:

Conformément à la Recommandation UIT-T X.121, l'Administration du Kenya a attribué le code d'identification de réseau pour données (CIRD) 639 0 au réseau «KENPAC – Telkom Kenya Ltd.».

Adresse du prestataire de service:

Telkom Kenya Ltd. P.O. Box 30301 NAIROBI Kenva

Tf: +254 2 227 401 Fax: +254 2 330 435

Malaisie

Communication du 18.XI.1999:

Telekom Malaysia Berhad (TM) annonce que l'attribution du code d'identification de réseau pour données (CIRD) 502 2 à «Malaysian Circuit Switched Public Data Network» a été annulée, conformément aux dispositions de la Recommandation UIT-T X.121.

Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

Cameroun

Communications des 28.X.1999 et 28.XII.1999:

Organisation du secteur des télécommunications

Le *Ministère des Postes et Télécommunications*, Yaoundé, annonce que la restructuration du Secteur des Postes et Télécommunications du Cameroun entreprise par le Gouvernement de la République du Cameroun, a abouti à une nouvelle organisation du secteur des télécommunications. L'objectif est le développement équilibré et harmonieux des réseaux et services dans un environnement concurrentiel, avec la participation du secteur privé, en vue d'assurer la contribution du secteur des télécommunications au développement de l'économie nationale et de satisfaire les besoins multiples des utilisateurs et de la population. La nouvelle organisation du secteur des télécommunications est la suivante*:

Administration

Le *Ministère des Postes et Télécommunications* est l'administration chargée des télécommunications. Il veille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de la politique sectorielle des télécommunications (supervision, tutelle des entreprises publiques, représentation de l'Etat, délivrance formelle des autorisations).

Adresse:

Ministère des Postes et Télécommunications

YAOUNDE

Cameroun

Tg: Minpostel Yaoundé

Tlx: 0970 minpostel 88285 kn

S.E. M. Njiemoun Isaac, Ministre des Postes et Télécommunications

Tf: +237 23 06 15 +237 23 20 55 Fax: +237 23 31 59

M. Oumarou Denis, Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications

Tf: +237 22 66 30 +237 22 73 47 Fax: +237 22 66 33

Réglementation

L'Agence de Régulation des Télécommunications est un établissement public administratif qui assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs et qui veille au respect du principe d'égalité de traitement des usagers (accès aux réseaux ouverts au public, concurrence saine et loyale, tarification des services, instruction des demandes d'autorisations, interconnexion, partage des infrastructures, gestion des fréquences dont notamment l'assignation et le contrôle, développement, service universel).

Adresse:

Agence de Régulation des Télécommunications (ART)

BP 6132 YAOUNDE Cameroun

Tf: +237 23 03 80 Fax: +237 23 37 48

Dr. Robert Mbella Mbappe, Président du Conseil d'Administration (PCA)

M. Beh Mengue Jean-Louis, Directeur Général (DG)

M. Zourmba Aboubakar, Directeur Général Adjoint (DGA)

Exploitation

L'exploitation (mise en place et entretien des réseaux, offre et commercialisation des services, etc.) des télécommunications au Cameroun évolue dans un environnement de marché concurrentiel. Il existe actuellement trois opérateurs.

a) Cameroon Telecommunications (CAMTEL)

Société à capital public dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, elle est actuellement le seul opérateur des télécommunications fixes.

Adresse:

CAMTEL BP 1571

YAOUNDE Cameroun

Tg: Camtel Yaoundé

Tlx: 0970 CAMTEL 88320 kn

Fax: +237 23 03 03

Chief Mukete, Président du Conseil d'Administration (PCA)

Tf: +237 23 02 14

M. Nguiamba Nloutsiri Emmanuel, Directeur Général (DG)

Tf: +237 22 18 83

M. Maga Richard, Directeur Général Adjoint (Nº 1) (DGA Nº 1)

Tf: +237 23 22 92

M. Tanyi-Tang Enoh, Directeur Général Adjoint (N° 2) (DGA N° 2)

Tf: +237 23 11 09

b) Cameroon Telecommunications-Mobiles (CAMTEL-MOBILE)

Société à capital public. Personne morale de droit privé jouissant d'une autonomie financière, elle est un opérateur des télécommunications mobiles (téléphonie cellulaire GSM, réseau radio à ressources partagées, etc.).

Adresse:

CAMTEL-MOBILE BP 14109 YAOUNDE Cameroun

Fax: +237 22 31 67

M. Ngole Philip Ngwese, Président du Conseil d'Administration (PCA)

Tf: +237 23 57 56

Mme Eboumbou Patience, Directeur Général (DG)

Tf: +237 22 39 44 +237 23 34 81

M. Pamboro Antoine, Directeur Général Adjoint (DGA)

Tf: +237 23 51 28

c) Société Camerounaise de Mobiles (SCM)

Société anonyme (S.A.) de droit camerounais appartenant à la société FRANCE CABLE RADIO du Groupe FRANCE TELECOM. Elle est autorisée à établir et à exploiter un réseau national de téléphonie cellulaire GSM (Global System for Mobile) mobile ouvert au public au Cameroun et à fournir les services y relatifs.

Adresse:

Société Camerounaise de Mobiles (SCM)

BP 1864 DOUALA Cameroun

Tf: +237 42 75 37 Fax: +237 42 74 30

M. Alain Reillac, Président du Conseil d'Administration (PCA)

M. Jean-Paul Gandet, Directeur Général (DG) Courrier électronique: gandet@Camnet.Com

1 0 1

Autres communications

Corée (Rép. de)

Communication du 16.XII.1999:

Jours fériés en 2000 (jour, mois):

1.01	New Year's Day
16.02	Korean New Year's Day
1.03	Independence Movement Day
5.04	Arbor Day
5.05	Children's Day
22.05	Buddha's Birthday
6.06	Memorial Day
17.07	Constitutional Day
15.08	Independence Day
24.09	Chusok (Korean Thanksgiving Day)
3.10	Foundation Day of Korea
25.12	Christmas Day

Now Vearle Day

^{*} Numéros Tf et Fax communiqués par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART), le 28 décembre 1999.

Croatie

Communication du 20.XII.1999:

Jours fériés en 2000 (jour, mois):

1.01	New Year's Day
6.01	Epiphany
23.04	Easter
24.04	Easter Monday
1.05	Labour Day
30.05	Republic Day
22.06	Day of Antifasist Struggle
5.08	Day of National Gratitude
15.08	Assumption
1.11	All Saints' Day
25.12	Christmas
26.12	Boxing Day

Egypte

Communication du 20.XII.1999:

Jours fériés en 2000 (jour, mois):

1 st Bairam*)
Eid El Adha
Hejri New Year 1421*)
Sinai Liberation Day
Sham El Nessim
Labour Day
Prophet Mohammed's Birthday*)
Revolution Day
Army Forces Day
1 st Bairam*)

^{*)} Plus ou moins un jour selon les mois lunaires.

Hongkong

Communication du 4.1.2000:

Jours fériés en 2000 (jour, mois):

1.01	New Year's Day
4.02	The day before Lunar New Year
5.02	Lunar New Year
7.02	The second day after Lunar New Year
4.04	Ching Ming Festival
21.04	Good Friday
22.04	The day following Good Friday
24.04	Easter Monday
1.05	Labour Day
11.05	The Buddha's Birthday
6.06	Tuen Ng Festival
1.07	Hong Kong SAR Establishment Day
13.09	The day following Mid-Autumn Festival
2.10	The day following National Day
6.10	Chung Yeung Festival
25.12	Christmas Day
26.12	Boxing Day

Restrictions de service

Allemagne

Communication du 30.XII.1999:

Deutsche Telekom AG, Bonn, annonce que le service téléphonique bilatéral pour les appels entrants, entre la Libye et la République fédérale d'Allemagne, est suspendu depuis le 29 décembre 1999.

Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

BE Nº	
692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5).
694	Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10).
697	Finlande (p. 5/6).
698	Angola (p. 18).
699	Emirats arabes unis (p. 6), Malawi (p. 6), Pays-Bas (p. 7), Suède (p. 9).
700	Slovénie (p. 9).
701	Australie (p. 7), Emirats arabes unis (p. 12), Pays-Bas (p. 13), Singapour (p. 5), Trinité-et-Tobago (p. 13).
702	Samoa-Occidental (p. 6).
704	Finlande (p. 13).
705	Pays-Bas (p. 10/11).
707	Allemagne (p. 3), Maroc (p. 5).
708	Allemagne (p. 7), Pays-Bas (p. 4).

Systèmes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systèmes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Iles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Portugal (620), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, dans le Bulletin d'exploitation Nº 685 du 1^{er} février 1999 (pages 14 à 20), une information sur la position adoptée par certains pays concernant les systèmes de rappel «Call-Back» a été publiée sous la rubrique «Système de rappel (Call-Back)». Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Kyoto, 1994).

Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 658 du 15.XII.1997.

AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADDinsérerPARparagrapheCOLcolonneREPremplacerLIRlireSUPsupprimerPpage(s)

Nomenclature des stations de navire (Liste V) 39^e édition et Suppléments N^{os} 1 et 2

Partie IV

Sous-section 2A / Sub-Section 2A / Subsección 2A

REP

PG06

Shipping Radio & Management Intl. Inc., Comosa Building, 1st Floor, Samuel Lewis Avenue, P.O. Box 6-4298, Estafeta El Dorado, Panamá, Panamá. (Tf: +507 2693517/2647504, Fax: +507 2653510, Email: info@shippingradio.com).

Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 janvier 2000)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 707 – 1.I.2000)

(Amendement No 1)

Pays/zone Nom unique du Nom de l'opérateur géographique point sémaphore du point sémaphore ISPC

P 8 Autriche ADD

2-026-6 Wien Econophone

P 23 Géorgie ADD

2-208-4 GT Mobile

P 36/37 Royaume-Uni ADD

2-161-5 2-161-6 2-161-7 2-166-0 2-166-1 2-166-2 2-166-3	World-Link London Eircom SQP1 Carrier 1 Manchester Andrew Telehouse GNT London 1 iBasis London 1 Atlas London 1	World-Link Eircom UK Ltd Carrier 1 Andrew Telecom Global Network Telephone iBasis Atlas Telecom Network
2-166-4	East India	Alpha Telecom

P 41 Suède 2-082-5 AT&T-Unisource Communications Services Sverige AB LIR

2-082-5 Stockholm (Stockholm MSE) AUCS Communications Services (Sverige) AB Stockholm (Stockholm SCP) AUCS Communications Services (Sverige) AB 2-082-6

P 41 Suède 2-193-4 Sonera Sverige AB LIR

2-193-4 Stockholm (STKH3) Sonera Sverige AB

Pays/zone Organisme agréé de ISPC géographique

P 55 Royaume-Uni

Royaume-Uni **OFTEL**

Jonathan Dawson, Database Analyst

50 Ludgate Hill LONDON EC4M 7JJ Tél: +44 207 634 8911 Fax: +44 207 634 8784 E-mail: jdawson@oftel.gov.uk

ISPC: International Signalling Point Codes.

Codes de points sémaphores internationaux (CPSI). Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

Liste des codes d'exploitant de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400) (Situation au 15 mars 1999)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 688 – 15.III.1999)

(Amendement No 20)

Code de Contact Pays ou zone/code ISO Nom de la société/Adresse la Société

P 14 Italie / ITA ADD

Autostrade Telecomunicazioni S.p.A. Via Bergamini 50

I-00159 ROMA

ATLC Lorenzo Rossi

Network Manager

Tel: +39 0348 320 5864 Fax: +39 055 420 2699 E-mail: lrossitlc@autostrade.it

Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708)* (Situation au 15 décembre 1998)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 682 – 15.XII.1998)

(Amendement No 21)

Ordre numérique ADD

P 5 2-167 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ordre alphabétique ADD

P 20 2-167 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

SANC: Signalling Area/Network Codes.
Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Códigos de zona/red de señalización (CZRS).

Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 janvier 1999)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 684 – 15.I.1999)

(Amendement No 10)

ADD

1	2	3
KENYA <i>KENYA</i> KENYA	639 0	KENPAC – Telkom Kenya Ltd.

P 13 MALAISIE CIRD 502 2 SUP

1	2	3
MALAISIE <i>MALAYSIA</i> MALASIA	502 2	Malaysian Circuit Switched Public Data Network

^{*} Voir la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99).